



Réf. Farde e-Assemblées : 2415132

N° OJ : 70

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/09/2021

**Objet** : Subside 2021.- Sprl "Happy Few Communication" : 15.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2021;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : Octroyer un subside pour un montant de 15.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2021 à la sprl "Happy Few Communication", pour l'organisation de "Luxury Brussels".

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 52009/32201 du budget ordinaire 2021.

Annexes :